

M. MATHIEU DUCHESNE :

1470

Bonsoir! Je suis ici à titre de citoyen. Donc je remercie la commission de nous permettre de nous exprimer sur le projet parce que jusqu'à maintenant, on a eu beaucoup d'informations et c'est une opportunité pour nous de venir vous dire qu'est-ce qu'on en pense en tant que résident de Angus.

1475

Donc comme je dis, moi je suis citoyen de Rosemont, comme vous avez pu le voir dans mon mémoire, donc depuis ma naissance et plus spécifiquement dans Angus depuis quinze ans. Donc essentiellement, comme vous savez, Angus est présentement un quartier majoritairement résidentiel avec une qualité de vie enviable, comme le disait un de mes prédécesseurs. C'est pratiquement une banlieue à Montréal et où l'équilibre actuellement m'apparaît menacé.

1480

« Menace », c'est un terme que je trouve peut-être un peu fort mais c'est quand même le terme que j'ai choisi d'utiliser avec les nombreux projets qui sont dans les environs, à savoir Solotech, Norampac, le MUV, U31, Angus Avenue du Mont-Royal - c'est le nom du projet dont vous cherchiez au nord de Montréal entre Augustin-Frigon et Molson.

1485

LE PRÉSIDENT :

Comment s'appelle-t-il?

1490

M. MATHIEU DUCHESNE :

Angus Avenue du Mont-Royal.

1495

LE PRÉSIDENT :

Avenue du Mont-Royal.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1500

Oui. Et ensuite, Rosemont Les Quartiers qui est un petit peu plus au nord aussi. Voilà. Donc l'impact de tous ces projets-là quant à moi – c'est un peu ce que je résume dans mon mémoire, je vais essayer de faire le plus vite possible avec le temps qui m'est imparti – donc essentiellement, je vais discuter de la densité de l'occupation du territoire à la suite de ces
1505 développements-là, de son impact sur le stationnement et la circulation, de l'impact sur l'utilisation des services actuels et/ou futurs, et, je n'y arriverai pas, je suis sûr, mais quand même de l'ensoleillement éventuellement.

1505

Donc la densité. Je vous rappelle les statistiques et les coordonnées que vous savez déjà. Donc quinze bâtiments de quinze à six étages avec une dérogation pour 20 mètres de
1510 hauteur à raison de 400 logements dont 20 % de logements sociaux. - Je m'excuse si je parle rapidement pour la sténographe mais c'est que je n'ai pas beaucoup de temps - 2 500 nouveaux résidents et 1 500 nouveaux travailleurs d'ici 2021.

1510

LE PRÉSIDENT :

1515

Mais c'est quand même intéressant que vous parliez plus lentement parce que le
verbatim va être publié puis s'il manque la moitié de vos mots...

M. MATHIEU DUCHESNE :

1520

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1525

Prenez le temps qu'il faut.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1530 D'accord. Au point de vue de la densité, je vais me permettre un sophisme par appel à
l'autorité. Donc je vais citer deux experts que j'ai entendus à l'émission *Le 15-18*, à la première
chaîne à Radio-Canada, à savoir madame Fanny Dagenais qui est de l'Observatoire des tout-
petits de la Fondation Lucie et André Chagnon qu'on connaît bien dans le quartier, qui parraine
le fameux *Phare Enfants Familles* qui est à côté de chez nous et docteure Marie-France
1535 Raynault qui est de la Direction de la santé publique.

Ce qu'elle disait en gros, c'est qu'un enfant qui vit dans un logement trop petit avec
plusieurs membres de sa famille a plus de risque de connaître des problèmes de santé, à savoir
des maladies gastrointestinales, des maladies respiratoires, etc. Une famille sur cinq vit dans un
1540 logement inapproprié ou trop cher pour ses moyens, ce qui amène les ménages à s'entasser et
elle soulève que quatre personnes, à savoir deux adultes et deux enfants, qui vivent dans un
4 1 /2, ça peut être considéré comme du surpeuplement.

À la lumière du projet... Je vais continuer un petit peu plus loin. Ensuite, il y a docteure
1545 Marie-France Raynault dont je vous mentionnais le nom aussi, qui mentionnait qu'une trop
grande densité conduit à une cascade inquiétante, à savoir des parents qui sont déprimés,
ralentissement du développement des enfants, sous-stimulation, stress chronique, baisse de la
capacité de défense face aux infections, asthme, retard dans l'apprentissage et risque de
décrochage scolaire.

1550 Bon, ça a l'air apocalyptique tout ça mais, bon, tout ça pour dire qu'il y a une pénurie de
grands logements à Montréal, précisément dans Angus, et que ce soit des logements privés
et/ou sociaux.

1555 Je vais arriver plus spécifiquement à ce que le projet demande présentement. Donc il y a
des dérogations à savoir par rapport à la densité, à la hauteur et à la marge avant et élément de
construction. C'est le tableau qui nous avait été présenté par la Ville de Montréal à la dernière

séance d'information qui met en détail toutes les dérogations, qui a été présenté à l'Annexe 1, si je me souviens bien, de mon mémoire.

1560

Hauteur maximale, donc en dérogation au Règlement d'urbanisme 01-279 pour une hauteur maximale de 20 mètres, à savoir six étages. Il faut savoir que le projet...

LE PRÉSIDENT :

1565

C'est-à-dire que la demande de dérogation, ce n'est pas pour le 20 mètres; la demande de dérogation, c'est pour le six étages dans 20 mètres.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1570

Exactement. Parce que présentement...

LE PRÉSIDENT :

1575

Non, mais il n'y a pas de demande de dérogation quant à la hauteur.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1580

D'accord. À ma connaissance, c'est que le 20 mètres à l'origine devait... En fait, ça devait être six étages sur une plus haute hauteur et ça avait été ramené, suite à une pression populaire, à 20 mètres mais sur six étages. Donc on ramène ce qui était sur six étages sur plus de 20 mètres et on met ça sur 20 mètres. Donc on réduit la hauteur des étages, c'est ma compréhension de la dérogation.

1585

LE PRÉSIDENT :

Il y aura un droit de rectificatif, Monsieur.

M. CHRISTIAN YACCARINI : (DANS LA SALLE)

1590

Il n'y a pas...

LE PRÉSIDENT :

1595

Non, non, non. Mais ce qu'il y a, c'est que, prenez-le en note parce que dans les mémoires – excusez-moi – dans les mémoires, on a vu, c'est-à-dire c'est toujours de l'interprétation. Les gens font de leur mieux pour être capable d'avoir une bonne compréhension du projet, on ne peut pas leur demander d'avoir la même connaissance que celui qui a rédigé le projet.

1600

Alors vous les prenez en note, puis si on n'a pas le temps de tous les donner verbalement à la fin, vous les donnez par écrit et à ce moment-là ils vont être diffusés sur le site internet de l'Office. Alors, je vous permets de continuer, Monsieur. Mais soyez sans crainte, on ne coupera pas sur les éléments que vous allez aborder.

1605

M. MATHIEU DUCHESNE :

D'accord. Non, c'est que j'ai été habitué à des cadres très stricts où on ne pouvait pas dépasser notre minutage, donc comme... c'est une préoccupation.

1610

Ensuite, l'implantation éventuelle d'une école. Donc les gens de la commission scolaire en ont parlé un peu au préalable. Donc il y a une préoccupation à savoir on venait mettre une école de quatre étages avec une cour d'école au quatrième étage. Là, encore, je n'ai pas d'enfant mais on peut concevoir quand même rapidement que ce n'est pas simple d'avoir une cour d'école.

1615

Pour les parents qui viennent reconduire leurs enfants parce que oui, il y en a beaucoup qui vont venir à pied mais pour les parents qui vont venir les reconduire, d'avoir à laisser monter

1620 jusqu'au 4e étage, un petit pit de 7 ans, je pense que ça ne serait peut-être pas nécessairement envisageable.

1625 Autre aspect qui est non négligeable par rapport à la hauteur. Moi, j'habite au troisième sur André-Laurendeau et il vente, mais vraiment beaucoup. Alors si on met une cour d'école au quatrième étage, bien je vais appeler à beaucoup de sécurité et de prudence parce que les enfants vont peut-être s'envoler.

1630 Ensuite, pour la hauteur, donc la dérogation pour le fameux 20 mètres, c'est l'acétate ou la diapositive qui a été présentée par la Ville de Montréal lors de la séance d'information qui nous montrait toute la topologie des hauteurs dans le secteur actuel et ça nous permet de voir que tous les bâtiments actuellement étaient d'une hauteur maximum de 19 mètres à l'exception des bâtiments des Locoshops, du bâtiment de l'Ordre des infirmières et du bâtiment de la clinique médicale; tous les autres sont à 19 mètres et moins et ce sont les trois seuls bâtiments actuellement qui sont à 20 mètres et plus.

1635 Donc dans ce contexte-là, pour l'intégration dans l'environnement actuel, pour le maintien de la qualité de vie et pour favoriser l'équilibre, ma proposition serait de revoir à la baisse la hauteur maximum des bâtiments dans l'îlot central à 19 mètres et de diminuer le nombre d'étages maximum afin de créer un véritable milieu de vie propice à l'établissement et à la rétention des familles.

1640

LE PRÉSIDENT :

Vous le diminueriez à combien d'étages?

1645

M. MATHIEU DUCHESNE :

Quatre étages, ça va, mais 19 mètres. On a déjà fait remarquer que sur André-Laurendeau les bâtiments sont déjà à quatre étages et à 19 mètres aussi.

1650 Je comprends qu'à l'époque où ça a été fait, ça n'a peut-être pas été nécessairement apprécié, mais là, c'est là. Donc on ne voudrait pas créer de précédent en allant encore plus haut que ce qui existe déjà sur André-Laurendeau entre William-Tremblay et Mont-Royal.

1655 Par rapport à la densité, on parle aussi d'une dérogation. Donc on voulait amener une dérogation à 3. Je ne suis pas urbaniste, donc c'est seulement les unités qui étaient exposées par monsieur de la Ville, il disait qu'il y avait une densité à 3.5 pour le bloc logement social. Bon, je ne suis pas urbaniste comme j'ai dit...

LE PRÉSIDENT :

1660 Non, mais c'est ça, moi je suis urbaniste. Mais le 3.5 est strictement dû au fait que quand on détermine la superficie, on va avoir un terrain distinct, on ne fait pas une flèche pour aller prendre une partie du parc central pour arriver à 3 comme tout le monde, mais si on le prenait sur l'ensemble du site, on est à 3. Mais pour ce bâtiment-là, on est à 3.5, parce que c'est juste une gymnastique de découpage de terrain qui fait que c'est à 3.5. C'est ce que j'ai compris.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1670 Bien, je suis en faveur du logement social, alors je ne comprenais pas pourquoi le seul logement qui était destiné au logement social avait une densité supérieure à tous les autres bâtiments.

LE PRÉSIDENT :

1675 C'est-à-dire, visuellement puis de sentiment, il n'y a pas de densité différente. C'est juste quand on découpe un terrain, il aurait pu faire une bande étroite puis aller chercher une bande étroite dans le cœur pour arriver à 3, mais on ne fait pas ça. Donc on dit 3.5 mais ça ne change pas. Sur le total, tout est à 3.

1680 **M. MATHIEU DUCHESNE :**

Je voulais juste exprimer ma préoccupation puis le fait que le logement social ne doit pas être de qualité inférieure au point de vue de la densité et de la qualité de vie pour ces résidences-là.

1685

LE PRÉSIDENT :

Sur cet aspect-là, soyez rassuré.

1690 **M. MATHIEU DUCHESNE :**

On s'entend.

LE PRÉSIDENT :

1695

On a eu la réponse lors des soirées d'information.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1700

D'accord. C'est parce que malheureusement, avec l'information qui m'était donnée, c'est les seules données que j'avais. On nous a aussi dit que ça rencontrait les normes actuellement et d'après moi, c'est probablement une évolution par rapport à la situation actuelle. Je ne sais pas c'est quoi la densité actuellement dans Angus. Est-ce que c'est 3? Est-ce que c'est 8? Est-ce que c'est 1.5? Mais clairement, en mettant le nombre de bâtiments dans le terrain qui est là, c'est sûr qu'il va y avoir une évolution par rapport à la situation actuelle. Je crains que ça ne puisse pas être en mesure de garder la qualité de vie, ni même de donner une même qualité de vie pour les citoyens qui s'établiraient dans cet îlot-là.

1705

1710 Donc à cet égard, ma recommandation, ça serait de diminuer le nombre de bâtiments, donc de passer de quinze à peut-être dix ou huit ou je ne sais trop, et agrandir la grandeur des logements afin d'y créer vraiment un milieu qui va être propice pour les familles. Parce que c'est beau de faire des trois étages mais si ça rentre dans 900 pieds carrés, ben ça va être des chambres minuscules et ce n'est pas vrai qu'on va pouvoir garder les familles heureuses et comme je disais plus tôt, au point de vue de la surpopulation et d'une trop grande densité.

1715 Ensuite, le stationnement, on en a parlé aussi beaucoup. Oui, je sais, nous sommes en 2017. Oui, le transport en commun. Oui, Bixi. Je suis tout à fait d'accord avec ça. On a Téo Taxi qui est basé dans Angus. Je suis tout à fait d'accord avec ça. Mais ça reste que les gens ont des voitures encore et c'est quand même utile.

1720 Ce que la Ville nous avait dit à la session d'information, c'est qu'il y aurait aucune dérogation qui aurait été demandée par rapport au nombre de stationnement en disant que l'offre de stationnement, et le temps des verbes est significatif ici « devrait répondre à la demande ». Donc je ne sais pas, oui, on m'a dit qu'il y a eu des études, je n'ai pas été en mesure d'apprécier ces études-là. Est-ce qu'elles ont vraiment considéré tous les projets actuels et futurs qui sont en développement et/ou qui sont prévus? Voilà.

1730 Donc j'ai un doute par rapport à la capacité de l'environnement de pouvoir accorder suffisamment de stationnement, ne serait-ce que... Même si je répète qu'on met ça dans un cocktail de transports et de mobilité modernes en 2017. Oui, nous sommes à Montréal, je comprends ça, on n'est pas en banlieue. L'auto ne devrait pas être maître et roi mais quand même, il faut avoir un minimum d'accommodation ici.

LE PRÉSIDENT :

1735 Et votre proposition est à l'effet de diminuer le nombre de logements, c'est-à-dire que vous maintiendriez le nombre de cases de stationnement qui est proposé?

M. MATHIEU DUCHESNE :

1740

Je vais y arriver, c'est ma prochaine diapositive. Je voulais aborder aussi... Le stationnement, c'est ça qu'on disait, qu'il y avait 540 places de stationnement souterrain qui étaient prévues et on se targuait de dire que c'était 120 de plus que ce qu'exigeait la réglementation. Bravo! D'autre part, on indiquait que – ma batterie est morte, ce n'est pas grave – on indiquait que le nombre de cases sur rue passerait de 389 à 360. Donc 389 à 360, donc déjà on perd une trentaine de places, de cases sur la rue et je n'ai pas été en mesure d'évaluer précisément le plan mais savoir par où se font les entrées pour le fameux stationnement souterrain. Est-ce qu'il va y en avoir une, deux, trois ou quatre? Est-ce qu'ils vont entrer par Mont-Royal? Par Augustin-Frigon? Par Molson? Par William-Tremblay?

1745

1750

LE PRÉSIDENT :

Si vous faites référence au document de présentation du projet, il y a deux entrées au stationnement.

1755

M. MATHIEU DUCHESNE :

O.K. Pour 540 places, ça m'apparaît peu mais c'est mon opinion. Ça va faire quand même beaucoup de trafic à 540 places, on va se croire dans un spectacle continu.

1760

Je vais continuer. Donc la circulation et le stationnement. Donc le stationnement est de plus en plus difficile. C'est ce que déjà un citoyen vous a parlé, vous a souligné un peu plus tôt. Le transport alternatif, oui, on est d'accord. On disait aussi qu'il y avait peu d'impacts sur la circulation, sauf pour le virage à gauche sur Molson, sur Saint-Joseph vers Molson. Moi, je marche tous les matins avec mon chien, je peux vous dire que parfois sur Mont-Royal, il y a du monde et ce n'est pas nécessairement facile de traverser rapidement. Vers 7 h, 8 h, c'est quand même rapide.

1765

1770 Si on rajoute une école, je suis tout à fait pour l'implantation d'une école mais si on implante au coin – ce que j'ai vu sur le projet – au coin de Mont-Royal et Molson, la rue qui est déjà plus étroite Mont-Royal entre Molson et Augustin-Frigon, si on amène du trafic pour la circulation pour amener les enfants à l'école, c'est sûr qu'on ne sera pas capable de fournir à tout ce monde-là. Je vais essayer d'avancer...

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Il a de la difficulté de changer les images de son *Power Point*. Mais vous pouvez continuer. Mais vous pouvez continuer.

1780 **M. MATHIEU DUCHESNE :**

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

1785 C'est que vous vous faites un devoir de nous présenter votre mémoire mais nous, on l'a lu entièrement. C'est pour ça que des fois je vous coupe.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1790 C'est correct, j'achève.

LE PRÉSIDENT :

1795 Alors, c'est ça, O.K.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1800 Donc afin de faciliter la circulation et le stationnement, je vais réitérer ma demande donc de diminuer le nombre de bâtiments et le nombre de citoyens et de travailleurs qui vont arriver par là.

1805 Utilisation des services. Donc on a déjà parlé que la demande excède l'offre, que ce soit le CPE, école, la clinique – il y a un orthodontiste qui vient d'ouvrir, on est content mais, bon, ce n'est peut-être pas suffisant pour vraiment remplir tous les besoins de santé – et le parc, bien qu'on ait mentionné à la Ville la dernière fois qu'on respectait les quotas d'utilisation, la perception est que, oui, il y a une densité de plus en plus importante de l'utilisation des services pour ça.

1810 Je vais abréger. Donc utilisation des services.

LE PRÉSIDENT :

1815 J'aurais une question à vous poser par rapport à ça. C'est que vous êtes un résident du secteur, vous vous promenez.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1820 Absolument, oui.

LE PRÉSIDENT :

1825 Nous, en nous promenant dans le quartier, on a vu qu'on était quand même relativement près du Parc du Pélican.

M. MATHIEU DUCHESNE :

Qui est plus haut, oui.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les gens du quartier aussi peuvent fréquenter les deux ou c'est trop loin?

M. MATHIEU DUCHESNE :

1835

Ils peuvent y aller. Non, non, ça se fait très, très bien. Il y a un parc à chiens, donc je sais qu'il y a plusieurs propriétaires qui peuvent y aller, même les familles aussi peuvent y aller. Cependant, le Parc Jean-Duceppe est plus petit, est mieux aménagé. Alors ce n'est pas rare qu'on voit des gens, particulièrement l'été, les fins de semaine, qui viennent même de l'extérieur du quartier, qui viennent faire des barbecues dans le parc aussi. Alors si on rajoute le nombre de résidents qu'on prévoit dans l'îlot à côté, bien j'imagine que ça va faire une augmentation importante d'utilisation du parc, et je crains qu'on ne soit pas en mesure de vraiment.. qu'il y ait un impact, en fait, sur la qualité de vie de cette utilisation-là.

1840

1845

Ensuite, utilisation des services. Donc j'ai fait un petit exercice. Donc à moins de 1.1 kilomètre, ou seize minutes de marche sur les données que j'ai prises par *Google Map*, on se retrouve à l'intérieur de la Promenade Masson qui est tout près, où il y a déjà un nombre important de restaurants. J'ai même un voisin qui appelait ça la *rue de la faim et de la soif*, donc ça indique déjà qu'est-ce qu'il en est, et il y a plusieurs locaux commerciaux vides. Donc je pense que ça serait davantage important d'influencer pour revitaliser cette structure-là et favoriser l'établissement de commerces dans les bâtiments qui sont déjà existants.

1850

LE PRÉSIDENT :

1855

Ils se trouveraient principalement à quel endroit les locaux vides?

M. MATHIEU DUCHESNE :

1860 Sur la rue Masson, entre Iberville et Saint-Michel. Vous en trouvez régulièrement. Entre autres, il y a le *Tim Hortons* qui projette de s'implanter au coin de la 7e avenue, si je ne me trompe pas, qui soulève une protestation actuellement parce que ça ne cadre pas dans l'offre que les citoyens voudraient recevoir dans ce milieu-là.

LE PRÉSIDENT :

1865 Mais dans le centre commercial qui est tout à côté, est-ce qu'il y a des locaux vacants?

M. MATHIEU DUCHESNE :

1870 Au Centre Maisonneuve, non, je ne pense pas qu'il y ait de locaux vacants à ma connaissance, non. Parce qu'à l'intérieur, les commerces, ça a vraiment beaucoup agrandi. Il y a une clinique dentaire qui est maintenant établie là, il y a un *Provigo, Maxi* maintenant qui est rendu là, voilà. Donc je ne pense pas qu'il y ait de locaux vides spécifiquement dans ce centre commercial là.

1875 **Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

1880 Est-ce que votre proposition par rapport aux services, vous dites : « On devrait d'abord peut-être alimenter la rue Masson qui a déjà des problèmes », est-ce que ça ne concerne que la restauration ou vous souhaitez avoir des services quand même?

M. MATHIEU DUCHESNE :

1885 C'est surtout les autres services, que ce soit un nettoyeur, une boucherie, il y a déjà une excellente poissonnerie sur Molson, chez *Norref*, il y a des pharmacies, il y a des banques et tout, mais ça peut être d'autres commerces de proximité. Je n'ai pas d'exemple précis mais je pense qu'on peut très, très bien établir ça sur la rue Masson.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1890 Sur la rue Masson?

M. MATHIEU DUCHESNE :

1895 Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

Et votre sentiment, c'est on n'en a pas besoin dans l'îlot.

1900 **M. MATHIEU DUCHESNE :**

1905 Ça ne serait pas une nécessité parce que dans une perspective où j'appelle à une diminution de la densité du nombre de bâtiments dans l'îlot Angus, je me dis qu'on peut déjà utiliser les bâtiments existants déjà et maximiser l'offre qu'on peut avoir sur la rue Masson qui pourrait tout à fait convenir aux gens qui habitent dans Angus.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1910 Mais vous n'avez pas chiffré le nombre de bâtiments que vous souhaiteriez, vous avez...

M. MATHIEU DUCHESNE :

1915 Malheureusement, ça m'a déjà pris beaucoup de temps à faire ce que je vous ai présenté là, alors...

LE PRÉSIDENT :

Et on l'apprécie beaucoup d'ailleurs, je vous remercie.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1920

Il y a des gens professionnels qui seront peut-être plus en mesure que moi de vous présenter ça. Ensuite, au point de vue de l'alimentation, le citoyen en parlait un petit peu plus tôt. À moins de 1.1 kilomètre, j'ai recensé quatre épiceries importantes, à savoir le *Maxi* au Centre

1925

Maisonneuve, *Provigo Le Marché* dans Angus, le *Métro* Saint-Joseph et *Maxi* sur la rue Masson. Alors je ne pense pas qu'on soit dans ce qu'on appellerait un désert alimentaire avec quatre supermarchés de grande surface à l'intérieur de 1.1 kilomètre à pied. Donc je pense qu'on est déjà quand même bien servi et je sais que ce n'est pas prévu dans le projet de développer des épiceries à grande surface non plus.

1930

Ensoleillement, donc un simple mot, vous avez pu le lire dans mon mémoire. Donc attention à la hauteur et à la densité des bâtiments. Entre autres, j'avais exposé un document qui avait été illustré par la Ville sur l'impact de la hauteur des bâtiments qui pouvait créer un genre de ce que j'ai qualifié de *Central Dark* où il y avait un point au 21 décembre qui était dans l'obscurité toute la journée. Donc d'où ma recommandation de diminuer la densité et le nombre de

1935

bâtiments et la hauteur permise pour les bâtiments dans l'îlot Angus. Voilà.

Puis j'aurais un dernier commentaire mais vous l'avez évoqué au début donc qui était la portée des travaux de la commission. Donc j'ai cru comprendre que ce n'était pas une instance décisionnelle mais que c'était plus consultatif, que vous étiez pour remettre un rapport. Donc

1940

j'imagine qu'éventuellement au conseil de ville, on va avoir un impact de votre travail, à savoir qu'est-ce que vous avez retenu de notre consultation.

LE PRÉSIDENT :

1945

C'est ça. La commission prend connaissance de l'ensemble d'une centaine de mémoires qu'on aura plus, disons, les citoyens qui se présentent ici sans déposer de document. Mais après, la commission est libre de sa réflexion et de son analyse.

1950 À la lumière de l'ensemble de ce qu'on a entendu, de l'ensemble de la documentation qui nous est fournie ou qu'on va chercher, on se fait nous-mêmes une opinion et c'est l'objet de nos recommandations au conseil municipal de la Ville de Montréal dans ce cas-là, ce n'est pas à l'arrondissement.

M. MATHIEU DUCHESNE :

1955 Ça ne sera pas à l'arrondissement.

LE PRÉSIDENT :

1960 C'est à la Ville de Montréal.

M. MATHIEU DUCHESNE :

D'accord.

1965 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie infiniment, Monsieur. Merci beaucoup. J'appelle madame Galina Ribina. Bonsoir, Madame!

1970 **Mme GALINA RIBINA :**

1975 Bonsoir! Bonsoir tout le monde! Alors moi, je m'appelle Galina Ribina, j'habite dans le quartier Angus puis voici mon opinion pour le projet mixte de la SDA. Vu que la construction de bureaux est permise, je vais m'exprimer au sujet de la partie résidentielle seulement. Le promoteur nous parle de plusieurs avantages de ce projet mixte mais nous verrons beaucoup de désavantages qui affecteront mal notre qualité de vie, puis pour les raisons suivantes : c'est le manque des espaces verts du quartier.